

D2018-144 PEEJ – MISE A JOUR DES TARIFS DES GARDERIES PERISCOLAIRES DE LA CCTOVAL

L'an deux mil dix-huit, le 23 octobre, à 19h40, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Maison communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.

La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 17 octobre 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 43

Etaient présents

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais		Hommès	
Bourgueil	Laurence RIGUET	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	Daniel FRACZAK
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Marylène CHARLOT	Langeais	
Braye sur Maulne		Langeais	Marie Elisabeth AUGER
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile		Mazières de Touraine	Sonia FINOCIETY-ALBERT
Cinq Mars la Pile	Jean BECQ DE FOUQUIERES	Restigné	Christine HASCOËT
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins	Patrick GUIET	Saint Nicolas de Bourgueil	Dominique CORNET
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON
Coteaux sur Loire		Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Stéphanie RIOCREUX a donné pouvoir à Mme Magali L'HERMITE,

M. Daniel DUTHIER a donné pouvoir à Mme Elisabeth AUGER,

M. Francisco REISINHO a donné pouvoir à M. Pierre Alain ROIRON,

M. Daniel MEUNIER a donné pouvoir à M. Jean Paul SORIN

Absents excusés

M. Nicolas DE BAUDREUIL, Mme Marie-Noëlle DAUENDORFFER, M. Nicolas VEAUVY, M. Jean DUFRESNE

M. Hubert HARDY, Mme Monique MASFRAND, M. Dominique GUINOISEAU

Accusé de réception en préfecture
037-200072981-20181023-D2018-144-DE
Date de télétransmission : 29/10/2018
Date de réception préfecture : 29/10/2018

Secrétaire de séance

Mme Magali L'HERMITE est élue secrétaire de séance

Rapporteur : M. Thierry ELOY, Vice-Président en charge de la Petite Enfance/Enfance et Jeunesse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de l'ex Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, lors de sa séance du 12 novembre 2015, référencée n°DEL2015-131, fixant les tarifs des garderies périscolaires de la Communauté de Communes,

VU l'arrêté préfectoral référencé n°16-69 en date du 21 décembre 2016, portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil avec la Communauté de Communes de Touraine Nord-Ouest, pour ne faire qu'une seule et même entité : la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Compte tenu du retrait de la commune de Chouzé-sur-Loire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire le 1^{er} Janvier 2018 et de ce fait l'arrêt de la gestion de sa garderie périscolaire, d'une part mais aussi la reprise en gestion directe de la garderie périscolaire de Bourgueil en février 2018 d'autre part, il convient d'actualiser les tarifs de ces garderies périscolaires (gestion directe et gestion déléguée).

Applicable à compter du 3 septembre 2018, la tarification au quart d'heure concerne désormais les garderies périscolaires de compétence intercommunale, indépendamment du mode de gestion. Le tarif reste inchangé.

Tarif d'1/4 d'heure	Au-delà de la 20 ^{ème} heure mensuelle *
0.57€	0.52€

*Au-delà de la 20^{ème} heure/mois/enfant, une tarification dégressive est mise en place.

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 octobre 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs des garderies périscolaires visés ci-dessus, applicables à compter du 3 septembre 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 29 OCT. 2018
Publié ou notifié le : 29 OCT. 2018

Le Président,
Xavier DUPONT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TOURAINES OUEST VAL DE LOIRE
2, Rue des Sablons
37340 CHATELAINES-LES-PINS
Tél. : 02 47 24 06 32
SIRET 200 053 00018 - APE 8411 Z

Fait et délibéré en séance, le 23 octobre 2018

Le Président,
Xavier DUPONT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TOURAINES OUEST VAL DE LOIRE
2, Rue des Sablons
37340 CHATELAINES-LES-PINS
Tél. : 02 47 24 06 32
SIRET 200 053 00018 - APE 8411 Z

Accusé de réception en préfecture
037-200072981-20181023-D2018-144-DE
Date de télétransmission : 29/10/2018
Date de réception préfecture : 29/10/2018